



**Paris, vendredi 27 mai 2011**

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

CLAUDE GUEANT et les représentants de l'Association Française des Fournisseurs et Utilisateurs de Technologies et d'Aide à la Conduite (AFFTAC), sont parvenus à un accord lors d'une réunion au ministère de l'Intérieur.

L'objectif d'améliorer la sécurité sur nos routes est un objectif partagé par tous les participants et la réunion de travail, très constructive, a permis à chacun d'exprimer son analyse de la situation et ses propositions.

Le ministre a ainsi rappelé que l'interdiction d'avertir de la position exacte des radars est une décision du CISR prise afin de faire respecter les limitations de vitesse sur tout le territoire et de sauver davantage de vies. Elle est du reste cohérente avec la décision d'enlever les panneaux signalant les radars fixes.

L'AFFTAC a fait valoir le souci préventif et informatif des différents produits actuellement commercialisés, communautaires ou non.

Les participants ont convenu d'engager un travail en commun en vue de développer un ensemble de fonctionnalités contribuant à améliorer la sécurité routière. Les services de l'Etat apporteront ainsi leur appui à la diffusion de l'information, qu'il s'agisse des vitesses autorisées, de l'état du trafic ou de la lutte contre la somnolence.

S'agissant du respect de la limitation de vitesse, il a été convenu que les avertisseurs de radars seront transformés en assistant d'aide à la conduite permettant de signaler les zones dangereuses. En complément des radars pédagogiques qui seront placés sur des secteurs routiers accidentogènes, les zones dangereuses seront ainsi signalées sur la longueur de l'itinéraire afin de permettre aux automobilistes d'adapter leur vitesse en fonction des limitations et des circonstances.

Les travaux vont se poursuivre entre les services de l'Etat et l'AFFTAC afin d'améliorer la sécurité sur nos routes, grâce au développement de technologies d'aides à la conduite et dans le respect des décisions gouvernementales.

Un protocole d'accord sera conclu dans les prochaines semaines afin de concrétiser cette coopération.

### **Contacts presse**

Cabinet du ministère de l'Intérieur  
Sécurité routière

Vincent de BERNARDI  
Caroline JEANJEAN

01 49 27 38 53  
06 76 77 84 85